



PROGRAMME DE FORMATION

Certificat Complémentaire
Direction d'Accueil Collectif de Mineurs



avec les **enfants**
et les **jeunes,**
ensemble
pour l'**éducation !**
les francas

Les Francas de Nouvelle Aquitaine « Avec les enfants et les jeunes ensemble pour l'éducation ».

Les Francas, fédération de structures de loisirs

Les Francas ont, dès leur création, considéré que l'éducation était un moteur de développement et de progrès pour la société dans son ensemble, parce qu'elle contribue à la mise en vie d'un ensemble de valeurs et de perspectives de société. Pour notre mouvement d'éducation populaire cette mise en vie doit être accompagnée par des actions de formation des acteurs du temps libre.

Dès les années 50-70, ils ont mis en place des formations à destination des militants et des militantes (animateurs et animatrices, directeurs occasionnels et directrices occasionnelles volontaires, bénévoles, etc.).

Au fil des années, la structuration du champ de l'animation a amené, comme d'une évidence, les Francas à se saisir de la formation professionnelle comme levier de développement de son ambition éducative et sociétale.

De l'animation à la formation

Les Francas Nouvelle Aquitaine proposent des formations du niveau 3 (CPJEPS AAVQ) au niveau 5 (DEJEPS Coordination de projet) permettant ainsi à chaque stagiaire d'avoir une proposition répondant à son projet de formation tout le long de la vie.

Si les métiers de l'animation évoluent, les emplois se développent, les Francas évoluent également dans leurs propositions de formation en prenant en compte les enjeux sociétaux actuels.

Permettre l'accès de toutes et tous à la formation professionnelle diplômante comme vecteur d'émancipation dans une démarche inclusive est une des valeurs de notre fédération. Ainsi, les Francas de Nouvelle Aquitaine sont signataire de la charte d'engagement à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'organisme de formation est labélisé « Handi-accueillant ». Une référente handicap accompagne les stagiaires dans leur parcours de formation.

Pour cela, la formation occupe une place essentielle dans le projet des Francas en étant :

- un vecteur de transformation des femmes et des hommes, elle est donc implicitement vectrice de transformation des pratiques, de transformation de l'environnement, vecteur de transformation sociale,
- au service du projet local, c'est-à-dire du (des) projet(s) que vivent les enfants et les adolescents dans les structures, organisant l'accueil éducatif quotidiennement et durant les vacances.

Aujourd'hui les Francas de Nouvelle-Aquitaine organisent une dizaine de sessions de formation professionnelle chaque année.

Permettre l'accès à la formation s'est également accueillir des personnes sous différents statuts d'emploi quelques soit leur situation.

Les Francas de Nouvelle-Aquitaine sont Unité de Formation des Apprentis (UFA) du CFA du Sport et de l'Animation de Nouvelle-Aquitaine.

La certification Qualiopi garantie la qualité de la formation dispensée par les Francas de Nouvelle-Aquitaine qui répondent à l'ensemble des critères imposés par la loi.



Le CCDACM – Certificat Complémentaire « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs »

Les textes

Code du sport, article D212-65 du 05/04/2021 et article A112-101-1 du 11/04/2021 ;

Arrêté du 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2017 portant création du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » associé aux spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

RS 5737 – MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – Enregistrement le 16/12/2021

L'union régionale des Francas de Nouvelle-Aquitaine est habilitée par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine depuis le 04/09/2023 sous le numéro 23ALPHABCC0003

Objectifs et contexte de la certification

Le certificat complémentaire "direction d'un accueil collectif de mineurs" permet à son titulaire de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui fixe la liste des qualifications permettant d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.

Le certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » s'adresse aux titulaires d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS et lui permet d'exercer les fonctions de direction dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme (arrêté du 9 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme).

Les activités du détenteur du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » se déploient autour de l'élaboration du projet définissant les conditions de mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur, communément dénommé projet pédagogique et sa mise en œuvre. Dans la gestion du suivi de la vie quotidienne, il assure la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et des activités. Il développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'accueil collectif de mineurs (ACM).

Les spécificités de ce Certificat Complémentaire

Le CC « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs » est défini par un arrêté précisant la place que doit occuper ce type de formation au regard des évolutions éducatives :

- Un développement des besoins d'accueil par la diversification du temps éducatif et de la réforme des rythmes éducatifs qui a nécessité le développement d'accueils périscolaires déclarés en accueil collectif de mineurs (ACM), dans la proximité de l'école, le plus souvent dans l'enceinte des établissements scolaires.
- Un développement qualitatif de l'action éducative répondant à la demande des institutions et collectivités et à celle des parents.
- Le développement d'une société où les loisirs constituent une source de lien social et d'épanouissement individuel nécessitant des emplois qualifiés.

Le CC DACM est construit en un bloc de compétences et permet d'exercer les fonctions de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs auprès d'organismes associatifs ou territoriaux et auprès d'un public enfance et jeunesse de 3 à 17 ans.

Activités visées

Le directeur ou la directrice d'un accueil collectif de mineurs (ACM)

- participe à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assure la mise en œuvre,
- assure la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique,
- accompagne les membres de l'équipe pédagogique et assure leur formation pratique en tant que de besoin,
- peut être amené-e à diriger d'autres personnels intervenants au sein de l'ACM (personnels techniques, personnels de service, etc.),
- assure la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités,
- développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM,
- gère le suivi de la vie quotidienne,
- organise l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

Le directeur ou la directrice d'un accueil collectif de mineurs conduit une action de direction d'ACM.

Il ou elle :

- évalue les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet et gère les moyens alloués par l'organisateur de l'ACM ;
- mobilise des démarches d'éducation populaire, y compris dans le sport, pour organiser et animer le travail collectif de l'équipe afin que celle-ci :
 - anime la vie collective,
 - accompagne la réalisation des projets des publics,
 - conçoive, anime et évalue des actions d'animation en cohérence avec les valeurs portées par la structure,
 - accueille des publics dont des publics à besoins particuliers,
 - organise des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne.

1 bloc de compétences pour obtenir le diplôme

→ 105 heures en centre de formation, 3/4 regroupements

→ 5 heures de positionnement pour :

- Se situer dans la fonction de direction
- Définir les compétences à acquérir
- Définir son parcours



Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs

Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

Modalités d'évaluation

La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :

- 1) Le candidat ou la candidate doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.
- 2) Le candidat ou la candidate produit un document écrit entre 20 et 29 pages qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat devant un jury.

Déroulement de l'épreuve

Cette épreuve comprend la mise en situation des fonctions de directeur d'ACM (stage de direction) et la production d'un document écrit qui sert de support à un entretien.

Le candidat, la candidate fait parvenir au centre de formation un document entre 20 et 29 pages personnel rédigé en fonction des indications données par le jury régional, présentant sa capacité à animer et à diriger un accueil collectif de mineurs.

Ce document est transmis en version papier en 2 exemplaires et en version électronique et doit respecter des codes de production d'un écrit professionnel, il présente :

- Les éléments contextuels du séjour ou de l'accueil.
- Les liens entre les différents projets l'expression du projet individuel de direction.
- La mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique de l'accueil en lien avec le projet éducatif de l'organisateur.
- La conduite et l'évaluation d'une action d'animation s'inscrivant dans ce projet pédagogique.
- Les modalités d'accompagnement de l'équipe et notamment l'évaluation des stagiaires
- L'organisation de travail, tant pédagogique que technique, au service du projet.
- L'organisation des modalités d'accueil dans le respect explicite des cadres réglementaires et du projet éducatif de l'organisateur en démontrant en quoi elles :
 - Tiennent compte des ressources contextuelles,
 - Assurent la sécurité des mineurs accueillis,
 - Favorisent l'autonomie et le respect de chacun dans le collectif,
 - Permettent l'accompagnement des publics dans la réalisation de leurs projets,
 - Permettent l'implication des publics et de leurs familles,
 - Se traduisent en termes d'aménagement des espaces et des temps d'activité et de vie collective.
 - Orientent la gestion des moyens humains, financiers et matériels alloués au séjour.
- L'analyse des supports utilisés

En annexe au document décrit ci-dessus le candidat doit joindre obligatoirement :

- ✓ Le Projet Pédagogique élaboré et mis en œuvre dans le cadre de son ou ses expériences ;
- ✓ Les plannings des activités réalisées durant la période de stage ;
- ✓ La ou les fiches complémentaires (FC) de la télé déclaration de l'ACM attestant de 18 jours minimum avec l'inscription du stagiaire déclaré en qualité de directeur ou directeur adjoint (codage : catégorie de diplôme : MSJS dir / diplôme CCACM et validée(s) par les SDJES en département.

Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum dont 10 minutes maximum de présentation orale. L'entretien porte sur les outils réalisés par le candidat ou la candidate et au regard de son projet de direction, ainsi que sur son analyse de la pratique des fonctions de direction en ACM.



avec les **enfants**
et les **jeunes,**
ensemble
pour l'**éducation!**
les francas

Union Régionale des Francas de Nouvelle-Aquitaine – 44/50 boulevard George V – 33000 Bordeaux

www.francas-na.fr

Siret – 317 100 030 000 53

I.N.P.S. imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique